



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FCA-23-VL-MQ-20H-V3/B

PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification 2023 de contrôleur technique de véhicules légers

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 5 juillet 2022.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules légers.

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

16 stagiaires en présentiel, 12 stagiaires en classe virtuelle

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 20 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 4 heures à suivre sur une plateforme LMS (Talentsoft), qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel ou en classe virtuelle.
- Cours magistraux en présentiel ou en classe virtuelle d'une durée de 8 heures et 30 minutes
- Travaux dirigés en présentiel ou en classe virtuelle d'une durée de 7 heures et 30 minutes

CONDITIONS :

Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié cette formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 8 heures, dont le référentiel est défini par le ministre chargé des transports.



FCA-23-VL-MQ-20H-V3/B PROGRAMME DE FORMATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 5 juillet 2022 impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 19 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 20 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité du stagiaire ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance.



FCA-23-VL-MQ-20H-V3/B

PROGRAMME DE FORMATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MQVL 2023			Durée totale du module	Durée en heure		
				Présentiel		FAD
				Cours	TD	
Module 1	Identification	Evolution de l’instruction technique IT VL F0 (documents présentés à la place du CI ou en complément du CI, TD avec exemples de documents)	1,5		1	
		Absence de liaison lors de l’identification : différencier les absences de liaison OTC des absences de liaison SIV, analyse des codes erreur		0,5		
Module 2	Freinage	Méthodologie de mesure du freinage sur les véhicules à transmission intégrale permanente	1,5	1		0,5
Module 3	Visibilité	Gestion du champ de vision (vitres latérales et pare-brise), état des vitrages (zone de balayage), champ de vision des rétroviseurs.	1	1		
Module 4	Eclairage	Ampoules LED de remplacement (technologie, homologation, documents réglementaires, sites équipementiers)	1			1
Module 5	Essieux, roues, pneus, suspension	recherche des dimensions acceptables, détecter les documents non recevables	1		0,5	
		les indices de vitesse suivant les caractéristiques des pneumatiques			0,25	
		Rotules de suspension		0,25		
Module 6	Châssis et accessoires du châssis	Evolution de l’instruction technique IT VL F6 : renforts de pare-chocs (technologie, cas concrets avec présentation de photos ou vidéos,	2		1,5	0,5
		réservoirs de carburant, autres sièges				
Module 7	Autre matériel	Evolution de l’instruction technique IT VL F7 : eCall (technologie,homologation, TD)	1,5		0,75	
		ceintures de sécurité, commentaires associés au kilométrage		0,75		
Module 8	Véhicules de transport sanitaire	Evolution de l’instruction technique IT VL F11	0,5	0,5		
Module 9	Cahier des charges relatif au dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions du véhicule [CDC 6-B]	Evolutions du lecteur EOBD : maintenance, capuchon de test, OBFCM (réglementation, mise en œuvre)	1,5	1,5		
Module 10	Témoins et voyants	Témoins des véhicules : présenter les témoins tableau de bord obligatoires ou non, ceux contrôlés pendant le contrôle technique (anciens ou récents)	0,5			0,5
Module 11	Traitement des compteurs d’exception	Traitement de certains compteurs d’exception : méthodologie de traitement,TD avec plan d’actions intégrant des actions curatives et correctives (0826,0855, 3007, 3011)	1,5		1,5	
Module 12	Synchronisation d’horloges	TD avec analyse du problème et actions curatives et correctives (dont compteurs OTC LAN 201 et journal anomalies heures)	1		1	
Module 13	Relecture des procès-verbaux	Relecture des procès-verbaux afin de détecter des anomalies (absence de mesure, incohérence d’énergie, saisie de défaillance inadaptée, ...)	1	1		
Module 14	Journaux	Journaux (dont journal des modifications), TD intégrant la détection des anomalies et la correction des problèmes	1		1	
Module 15	Véhicules électriques et hybrides	Technologie des véhicules VE/VH (repérer les technologies)	1			1
		Rappel de la méthodologie de contrôle				
Module 16	Contre-visite	Revoir la méthodologie pour réaliser une contre-visite (saisie des 4 données du contrôle technique périodique défavorable, réalisation de plusieurs contre-visites consécutives, mesures à réaliser, modification réglementaire).	0,5	0,5		
Module 17	Opacité	Prolongateur ;	1	0,5		0,5
		Limites applicables ;				
		Cas d'application de la défaillance 8.2.22.e.2.				
Module 18	Evaluation		1	1		
Durées Totales en heures			20	8,5	7,5	4



FCA-23-VL-MQ-20H-V3/B

PROGRAMME DE FORMATION

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 16 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

jour 1		jour 2	
8 heures		8 heures	
4 heures	M1 1h30	4 heures	M9 1h30
	M2 1h00		M13 1h00
	M3 1h00		M14 1h00
	M5 0h30		M16 0h30
Pause déjeuner		Pause déjeuner	
4 heures	M5 0h30	4 heures	M12 1h00
	M6 1h30		M11 1h30
	M7 1h30		M17 0h30
	M8 0h30		Evaluation 1h00